

A Propos des Droits de l'Homme

La Déclaration Universelle des Droits de l'Homme de l'ONU proclame que "Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits. Ils sont doués de raison et de conscience et doivent agir les uns envers les autres dans un esprit de fraternité." (article premier).

L'idée de " droits de l'homme" a son origine dans le concept philosophique de droits naturels qui seraient attribués par Dieu; certains défendent qu'il n'y aurait aucune différence entre les droits de l'homme et les droits naturels et voient dans les nomenclatures les côtés de la même pièce de monnaie. D'autres argumentent qu'il faut maintenir les termes séparés pour éliminer l' association ayant des caractéristiques relatives aux droits naturels.

La Première Déclaration des Droits de l'Homme

L'un des documents le plus ancien et que l'on associe aux droits de l'homme c'est le "Cylindre de Cyrus" qui contient une déclaration du roi perse Cyrus II, faite après la conquête de Babylonie en 539 av. J. C. Le document a été découvert en 1879 et l'ONU l'a traduit en 1971 dans toutes les langues officielles. Le Cylindre de Cyrus présentait des caractéristiques innovatrices, notamment en ce qui concerne la religion. Dans ce document on déclarait la liberté de religion, mais aussi l'abolition de l'esclavage. On accorde de plus en plus d'importance au Cylindre de Cyrus par sa dimension humaniste et il a été décrit comme étant la première déclaration des droits de l'homme.

Les Droits de l'homme dans la Rome ancienne

Dans l'ancienne Rome, il y avait le concept juridique de la concession de citoyenneté romaine à tous les romains. Le christianisme, pendant le Moyen Âge, a été l'affirmation de la défense de l'égalité et la dignité de tous les hommes. C'est aussi au Moyen Âge que les philosophes chrétiens ont accueilli

et développé la théorie du droit naturel selon lequel l'individu est au centre d'un nouvel ordre social et juridique plus juste, mais la loi divine prévalait sur le droit laïque tel qu'il est défini par l'empereur, le roi ou le prince.

Les Droits de L'homme au Moyen Âge

Documents tels que La Grande Charte de 1215 et la Charte de Mandén, de 1222, sont considérés les premiers chapitres de l'histoire des droits de l'homme et de l'histoire de la constitution moderne, étant considérés des modèles pour nos constitutions.

Les droits de l'homme ou collectifs ont été forgés tout au long de l'Histoire à travers de débats réalisés par des philosophes et des juristes.

La conquête de l'Amérique au XVI^{ème}. siècle, par les espagnols, a initié le débat sur les droits de l'homme en Espagne et sa discussion en Europe.

Les Droits de L'homme à l'Âge Moderne

À l'Âge Moderne, les rationalistes des XVII^{ème}. et XVIII^{ème}. siècles reformulent les théories du droit naturel, celui-ci cessant d'être soumis à un ordre divin.

Pour les rationalistes, tous les hommes sont, par nature, libres et ont certains droits innés dont ils ne peuvent pas en être séparés quand ils entrent dans la société. C'est ce courant d'opinion qui a fini par inspirer l'actuel système international de protection des droits de l'homme.

Les Droits de L'homme au XX^{ème}. siècle

Mais le moment le plus important, dans l'histoire des Droits de l'Homme, date de 1945, quand les États ont pris conscience des tragédies et des atrocités commises pendant la Seconde Guerre Mondiale, ce qui a mené à la création de l'Organisation des Nations Unies (ONU), au profit de l'établissement et de la maintenance de la paix dans le monde.

Grâce à la Charte des Nations Unies, signée le 20 juin 1945, les peuples ont exprimé leur détermination “ à préserver les générations futures du fléau de la guerre; à proclamer à nouveau notre foi dans les droits fondamentaux de l’Homme, dans la dignité et la valeur de la personne humaine, dans l’égalité de droits des hommes et des femmes, ainsi que des nations, grandes et petites; à favoriser le progrès social et instaurer de meilleures conditions de vie dans une liberté plus grande.»

La création des Nations Unies symbolise le besoin d’un monde de tolérance, de paix, de solidarité entre les nations qui fasse avancer le progrès social et économique de tous les peuples.

Ainsi, le 10 décembre 1948, l’Assemblée Générale des Nations Unies a proclamé la Déclaration Universelle des Droits de l’Homme.